

**De :** DUBOIS Etienne-Jean PREF78 <etienne-jean.dubois@yvelines.gouv.fr>

**Envoyé :** vendredi 29 janvier 2021 16:44

**À :** PIGANEAU Sylvie <sylvie.piganeau@versailles.fr>; LIPPERT Patricia <patricia.lippert@versailles.fr>;

**Objet :** AMAP

Bonjour,

Suite à votre demande, je vous précise que le département des Yvelines, autorise, de façon dérogatoire, les Amapiens à retirer leur colis jusque 20h00.

Cette autorisation n'est valable que pour le département des Yvelines et jusqu'à ce que le gouvernement, saisi par vos soins, ait statué sur le sujet.

Vous devrez, bien évidemment, veiller à ce qu'il n'y ait pas de regroupement important de personnes en simultané et à ce que les gestes barrières soient bien respectés.

En cas de contrôle, les Amapiens concernés devront présenter leur attestation individuelle de déplacement en cochant la case motif familial impérieux en y joignant le présent courriel.

Cordialement.

Le cabinet du préfet

**Etienne DUBOIS**

Chef de cabinet du préfet

1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex

Tel : 01 39 49 76 55 - Mobile : 07 85 28 05 69

[www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET**  
Service du Cabinet